**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2015**

L’An Deux Mil Quinze, le Treize Janvier, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DE LA CROIX , se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation en date du 08 Janvier 2015 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7, L.2128-8, du Code Général des Collectivités Territoriales

**Etaient Présents :** DELLOYE Jérôme

DAUDIN Grégory

DUMENIEU Fabrice

LE ROUX Adrien

MOULIERE Simone

PASQUIER Jean-François

RICHART Marina

VAULERIN Hugues

Etaient Excusés : LENOIR Geneviève

LORIEUX Bénédicte

TOUZE Patricia

**Secrétaire de séance**: Jérôme DELLOYE

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal en date du 16 Décembre 2014 qui est adopté à l’unanimité

**1 - OBJET : TTIP-TAFTA – Vœu du Conseil Municipal**

Le 14 juin 2013, la Commission Européenne a obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier un traité de libre-échange inédit avec les Etats-Unis. Cet accord aura pour objectif de supprimer les obstacles commerciaux entre l’UE et les Etats Unis et de créer les conditions d’un marché commun. Les négociations devaient se poursuivre jusque fin 2014, avant une entrée en vigueur prévue pour 2015 (qui nécessitera toutefois l’aval des parlementaires européens récemment élus).

Or, ces négociations de déroulent sans qu’aucune information ne soit transmise aux parlementaires, élus locaux, citoyens, ou journalistes ; et ce alors même qu’on sait que les Etats Unis espionnent massivement et systématiquement les européens, ainsi que les entreprises européennes.

Au-delà de ce déni de démocratie, les 3 objectifs principaux de ce traité constituent une menace pour les concitoyens :

 Le démantèlement des tarifs douaniers entre les Etats-Unis et l’UE : les barrières douanières étant déjà au plus bas entre les deux continents, ce sont principalement les produits agricoles qui seront concernés, et ce notamment afin de contourner les blocages actuels à l’OMC ;

L’harmonisation des règlements entre les Etats-Unis et l’UE qui concerneraient principalement les « barrières non tarifaires ». Or, les règlements américains sont, dans la plupart des cas, moins protecteurs que ceux de l’Europe, ce qui entraînerait inéluctablement un nivellement par le bas de nos règles sociales, économiques, sanitaires, environnementales et culturelles, pourtant démocratiquement choisies par les sociétés européennes.

La mise en place d’un mécanisme de règlement des différends privé entre investisseurs et Etats : Cette procédure donnerait la possibilité aux multinationales qui s’estiment lésées par des normes sociales, sanitaires ou environnementales, mises en place pour protéger les populations, de poursuivre l’UE, un Etat, ou une collectivité devant une juridiction supranationale. Ce mécanisme permettrait ainsi de remettre en cause les normes environnementales (exploitation des gaz de schiste, culture d’OGM…), sanitaires (bœuf aux hormones, volaille chlorée…), les droits sociaux, la propriété intellectuelle et le patrimoine culturel (indications géographiques protégées…), la protection des données privées…

Ce traité entrainerait en outre la mise à plat de nos réglementations, qui induirait l’ouverture à la concurrence des services publics et donc la remise en cause de ces derniers. Le bilan serait lourd également pour les PME régionales et les associations, placées ainsi en concurrence directe avec les grandes entreprises américaines.

Depuis le début de l’année 2014, des collectifs, aussi des collectivités territoriales, y compris en Pays de la Loire avec la ville de Rezé, se sont organisés pour alerter l’opinion publique, des collectivités allant jusqu’à se déclarer « zones en vigilance » ou « hors TAFTA ». C’est le gouvernement fédéral allemand lui-même qui a rejeté le principe du mécanisme d’arbitrage privé.

Aussi, après avoir communiqué ces informations, le Maire propose à chaque membre de s’exprimer sur ce sujet.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

**DEMANDE** l’arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d’investissement (PTCI) du fait de l’absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours

**DEMANDE** la diffusion publique immédiate de l’ensemble des textes relatifs aux négociations du PTCI

**DEMANDE** l’ouverture d’un débat national sur ce projet, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations socioprofessionnelles et associatives et des populations à ce débat,

**REFUSE** toute tentative d’affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen en matière d’environnement, de santé, de culture, de protection des travailleurs et des consommateurs, de défense des services publics,

**SE DECLARE**, en cas de non-respect des demandes précédentes, « zone hors partenariat transatlantique de commerce et d’investissement »,